



Paris, le 5 juillet 2013

LETTRE AUX PARLEMENTAIRES

Monsieur ou Madame

Contrairement aux idées trop souvent véhiculées, les agents de la fonction publique comme les salariés du privé subissent une baisse importante de leur pouvoir d'achat et la dégradation de leurs conditions de vie.

Toutes les catégories professionnelles sont touchées, le niveau en catégorie A est seulement à 12% au dessus du SMIC et la catégorie C est recrutée à un niveau de rémunération inférieur à celui-ci.

Et pourtant, après plus de trois années de gel de la valeur du point d'indice, le gouvernement envisage, en loi de finances 2014, de reconduire une réduction drastique du budget de l'action sociale.

Les agents sont particulièrement atteints par la réduction de l'ensemble des moyens de la fonction publique, c'est une évidence. Jamais sans doute, une politique ne les avait aussi durement frappés. Dans ce contexte, prendre la responsabilité de remettre en cause des prestations sociales existantes qui accompagnent les agents dans leur vie professionnelle et familiale et assurent une cohésion sociale dans les services est lourde de conséquences. L'une est flagrante. C'est la volonté de rendre caduque la mise en œuvre, dans la fonction publique de l'Etat, d'une politique sociale plus harmonisée, relative notamment à l'accès aux logements et à la famille.

Alors que le gouvernement conduit une politique volontariste en matière d'égalité femme/homme et qu'il annonce la création de 100 000 places en crèches, la réponse actuelle en matière de "garde" d'enfants sur le territoire ne répond que très partiellement aux besoins des familles et des agents de l'Etat.

En effet, un enfant sur deux ne peut pas être accueilli hors de son foyer. Les mesures inscrites dans l'action sociale sont largement insuffisantes. Avec seulement 2000 places en crèches, la réponse est nettement insuffisante au regard de l'estimation des besoins qui chiffre à 20 000 le nombre de places nécessaires. La suppression de CESU, pour une partie des agents, ne contribuera pas à l'amélioration de la situation.

L'Etat employeur doit mobiliser tous les moyens nécessaires à une vraie politique d'action sociale en direction des agents et de leurs familles (CESU, réservations de places en crèches...) pour y parvenir.

Nous attendons donc que l'Etat employeur réponde par l'augmentation de son parc aux besoins de ses agents, afin d'être exemplaire dans la politique qu'il mène en matière de petite enfance.

Alors que le gouvernement affiche sa volonté de conduire une politique de renforcement du logement social, la suppression des crédits utiles à la réservation conventionnelle de logements près des bailleurs sociaux et d'une aide à l'installation des nouveaux entrants dans la fonction publique, remet en cause la cohérence de cette politique.

En effet, la participation des employeurs publics (7 00€/an) relative à l'aide à l'installation des agents nouvellement affectés dans des zones à fortes tensions locatives permettait, certes, un avantage à l'agent mais surtout d'assurer la continuité du service public dans tous les territoires. Si les jeunes agents ne peuvent plus se loger dès leur première affectation dans les zones à loyers chers, ils renonceront à leur installation.

Alors que le gouvernement affiche une politique volontariste en faveur de la prévention de la dépendance des personnes âgées, il n'abonde d'aucun crédit l'aide au maintien à domicile des pensionnés de l'Etat.

C'est pourquoi, l'annonce de la réduction drastique en 2014 des crédits sociaux dans la fonction publique de l'Etat et des propositions des conseillers sociaux du cabinet de Madame la Ministre LEBRANCHU sont inacceptables.

Les organisations syndicales dans l'unité la plus totale condamnent et refusent ces mesures.

Elles exigent le maintien des prestations sociales existantes ainsi qu'un budget qui tienne compte de leur évolution en regard des besoins des agents.

Lors du comité interministériel de juin 2012, les organisations syndicales ont formulé des propositions relatives au budget triennal 2013-2015 qui visaient à consolider une action sociale plus commune entre les agents des directions ministérielles. Nous nous permettons de vous les faire parvenir.

Nous avons demandé le report, pour le début du mois de septembre, de la réunion du Comité Interministériel d'Action Sociale prévue le 4 juillet, pour permettre la présentation d'un projet de budget plus conforme à nos attentes.

Nous sommes à votre disposition pour débattre avec vous de nos propositions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le , nos respectueuses salutations.

Les représentants des organisations syndicales

